

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : budget

Question écrite n° 64586

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les dispositions du budget concernant l'action éducative, la formation et la recherche. En effet, les orientations budgétaires globales annoncées par le Gouvernement pour 2002 laissent à penser que les crédits accordés au secteur de l'éducation seront nettement en deçà de ses besoins réels, ce qui inquiète fortement les syndicats enseignants, qui déplorent de surcroît que le plan de financement pluriannuel adopté en accord avec eux ne permette pas de concrétiser les mesures annoncées pour la rentrée prochaine. Au vu de l'élargissement constant des missions dévolues à l'école, qui remplit de plus en plus une fonction sociale, il apparaît impératif de lui accorder les moyens nécessaires permettant leur mise en oeuvre. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin que les moyens accordés à l'éducation nationale soient à la hauteur des missions qui lui sont attribuées.

Texte de la réponse

Le budget de l'enseignement scolaire s'élève à 52 701,371 millions d'euros en 2002 (345 648,334 millions de francs), ce qui en fait le premier budget de l'Etat. Il représente 19,8 % du budget général, qui s'établit à 266 milliards d'euros pour 2002. La priorité accordée à l'éducation nationale se traduit par une augmentation des crédits de 4,11 %, c'est-à-dire 2,081 milliards d'euros (13,65 milliards de francs), ce qui représente la plus forte progression en valeur absolue depuis le budget 1993 et l'une des plus fortes progressions en volume. Ce simple constat permet de mesurer l'ampleur de l'effort consenti en faveur des élèves et des personnels pour l'année qui vient. S'agissant des créations d'emplois, l'effort engagé depuis l'année 2001 est poursuivi, et même amplifié, grâce à la mise en oeuvre du plan pluriannuel. 10 942 emplois nouveaux sont créés (dont 8 800 dans le cadre du plan pluriannuel); en deux ans, ce chiffre s'élève à 23 780 emplois, soit autant qu'au cours des dix années précédentes. C'est un effort sans équivalent depuis plus de dix ans destiné à améliorer le taux d'encadrement, à mieux répartir les moyens sur l'ensemble du territoire, à résorber l'emploi précaire et à augmenter les recrutements dans les premier et second degrés. L'enseignement primaire bénéficie de 2 404 postes supplémentaires, dont 2 300 au titre du plan pluriannuel. Dans l'enseignement du second degré, ce sont 6 520 postes d'enseignants et assimilés et 73 postes de direction qui sont créés (5 000 pour le plan pluriannuel), dont 3 755 au titre de la résorption de la précarité et 1 000 par transformation de crédits d'heures supplémentaires. Afin de prendre mieux en compte la multiplicité des missions qui incombent aux personnels administratifs et d'améliorer le service de santé scolaire, l'effort en faveur des personnels non enseignants (ATOS, personnels médico-sociaux, inspection) est également poursuivi en 2002 par la création de 1 500 emplois dans le cadre du plan pluriannel et 445 au titre de la résorption de la précarité, ce qui porte à plus de 3 000 le nombre d'emplois créés en deux ans. En ce qui concerne les mesures relatives à la situation des personnels, outre le dispositif salarial décidé par le Gouvernement (875 millions d'euros), un ensemble de mesures d'une ampleur considérable est destiné à améliorer le déroulement des carrières, à harmoniser cellesci entre corps différents et à résoudre les problèmes de récrutement. Ce sont 94,14 millions d'euros (617,51 millions de francs) qui sont inscrits à ce titre au projet de loi de finances 2002, soit une dépense de

238,28 millions d'euros (1 563,01 millions de francs) en année pleine.

Données clés

Auteur : M. Claude Gatignol

Circonscription : Manche (4e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 64586

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4192 **Réponse publiée le :** 28 janvier 2002, page 454